

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **septième jour de juin 2004 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-06-133

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 3 mai, 10 mai et 31 mai 2004.

ADOPTÉE

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le greffier indique que les membres du conseil, ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

04-06-134

Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant une cour municipale

ATTENDU QU'une entente cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la FQM et l'UMQ, permettant de confier aux municipalités qui le demandent la gestion par leur cour municipale de certains constats d'infractions;

ATTENDU QUE la municipalité désire conclure avec le ministre de la Justice et Procureur général du Québec une entente afin d'établir les modalités relatives à la poursuite et à la gestion de certaines infractions pénales devant la cour municipale;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accepter les termes de l'*Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant une cour municipale* et d'en autoriser la signature par le maire et le greffier.

ADOPTÉE

04-06-135

Demande d'exemption de taxes – Centre aquatique régional de l'Érable

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire apporter des changements à la demande d'exemption de taxes du Centre aquatique régional de l'Érable;

ATTENDU QUE d'autres municipalités de la M.R.C. de l'Érable imposent des taxes à des organismes régionaux tels que les bureaux de la M.R.C. de l'Érable et le Mont Apic inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande à la M.R.C. de l'Érable de réviser les règles fiscales qui concernent les équipements régionaux afin d'apporter une équité fiscale envers les municipalités touchées par ces équipements régionaux.

ADOPTÉE

04-06-136

Demande d'exonération de la TPS

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé que la TPS serait remboursée à 100% aux municipalités à partir du 1^{er} février 2004;

ATTENDU QUE les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont complètement exonérés de la TPS, laquelle ne leur est jamais facturée;

ATTENDU QUE dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, toute mesure doit être prise pour simplifier la gestion de la TPS aussi bien au sein des municipalités que des services fédéraux;

ATTENDU QUE l'exonération des municipalités du paiement de la TPS aurait pour résultat une importante économie de temps et d'énergie en administration.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande au gouvernement fédéral que les municipalités soient exonérées du paiement de la TPS.

ADOPTÉE

Adhésion FQM - Mise à l'étude.

04-06-137

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 5 mai 2004	
- nos 4CH000697 à 4CH000700	26 299.53 \$
- En date du 11 mai 2004	
- nos 4CH00701 à 4CH000707	26 982.51 \$
- En date du 14 mai 2004	
- no 4CH000493	annulé

- En date du 14 mai 2004
 - nos 4CH000708 & 4CH000709 300.58 \$
- En date du 18 mai 2004
 - nos 4CH000710 à 4CH000720 44 516.95 \$
- En date du 26 mai 2004
 - nos 4CH000721 à 4CH000723 11 563.92 \$
- En date du 1er juin 2004
 - nos 4CH000724 à 4CH000726 20 854.96 \$
- En date du 2 juin 2004
 - no 4CH000727 114.00 \$
- En date du 2 juin 2004
 - no 4CH000728 16 027.99 \$
- temps supplémentaire des périodes 200418 à 200422

ADOPTÉE

04-06-138

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 7 juin 2004
 - nos 4CH000729 à 4CH000855 480 069.45 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Dépôt des états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville suivants :

- Baseball mineur

04-06-139

Système postal – Bail de location long terme

ATTENDU la proposition présentée par Pitney Bowes pour l'utilisation d'une nouvelle machine postale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le Directeur général à conclure une entente de location de trois (3) ans avec la compagnie Pitney Bowes afin de procéder à l'utilisation d'une nouvelle machine postale et de ses équipements pour les besoins postaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-06-140

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule automobile

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par Jan Heeremans, il est unanimement résolu de fixer à 0.40 \$ le kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel d'un employé, fonctionnaire ou membre du conseil pour un déplacement dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-06-141

Révision des quote-parts de l'excédent du Régime de retraite des élus municipaux

ATTENDU la correspondance du 7 mai 2004 de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances concernant la révision à la baisse des quotes-parts du régime de retraite des élus municipaux;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de rembourser, tel que demandé, à la CARRA la somme de 21 682.73 \$. De ce montant une somme de 13 987.30 \$ sera prise à même le revenu reporté depuis 2002 et la balance, soit 7 695.43 \$ à même les activités financières de l'année en cours;

Que la trésorière soit autorisée à effectuer ce remboursement auprès de la CARRA.

ADOPTÉE

04-06-142

Congrès de l'association des greffières de cours municipales du Québec

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière de Cour, Louise Levasseur, à assister au congrès 2004 de l'AGCMQ du 6 au 8 octobre 2004 qui se tiendra à Jonquière. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

04-06-143

Engagement d'un étudiant – Voirie

ATTENDU QUE la Ville de Princeville engage durant la saison estivale des jeunes travailleurs dans différents secteurs d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville engage Monsieur Frédéric Boisvert, étudiant, dans le secteur de la voirie au cours de la prochaine saison estivale et que les conditions d'engagement soient établies selon la convention collective actuelle de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-06-144

Engagement des monitrices et moniteurs - Terrain de jeux et camp de jour

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser l'engagement d'étudiants pour l'animation des terrains de jeux durant l'été et le camp de jour;

ATTENDU QUE le conseil a appliqué sur un programme de création d'emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux durant l'été 2004 et le camp de jour :

- Marie-Ève Paquin, responsable (taux horaire 9.00\$/heure)
 - Étienne Couture, responsable (taux horaire 9.00\$/heure)
 - Joanie Lambert, monitrice
 - Mélissa Meunier, monitrice
 - Christine Paquet, monitrice
 - Élodie Lamontagne Pelletier, monitrice
 - Kathie Lehoux Lavigne, monitrice
 - Maxime Légaré, moniteur
 - Pierre-Olivier Gingras, Programme Placement Carrière-été, moniteur
-
- Jessica Moreau, service de garde
 - Cindy Vézina, service de garde
 - Stéphanie Fréchette, service de garde

QUE le salaire horaire des monitrices et moniteurs et service de garde soit fixé : salaire minimum + 0.25\$ de l'heure.

ADOPTÉE

04-06-145

Évaluation des lieux en rapport avec les fiches signalétique des produits dangereux

ATTENDU la Ville de Princeville s'est dotée d'un politique en santé et sécurité au travail ;

ATTENDU QUE des actions doivent être posées pour permettre de mettre en application certaines normes de sécurité pour la santé et la sécurité des travailleurs de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser l'engagement de Monsieur Christian Chartier au taux horaire de 20\$/heure pour effectuer la production d'un cartable des fiches signalétiques des produits dangereux dans chacun des édifices municipaux et d'effectuer une inspection sur les exigences minimales qui s'appliquent aux normes de sécurité en incendie dans les différents édifices publics de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-06-146

Projet Emplois Été/Échanges Étudiants

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire appliquer sur le programme d'aide Emplois Été/Échanges Étudiants du Gouvernement du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Claude Fortier à signer tous les documents émanant du programme d'emplois Été/Échanges étudiants du Gouvernement du Canada, pour contribuer à l'embauche

de deux (2) étudiants pour travailler comme aide animateur au camp de jour de la Ville de Princeville;

QUE le conseil accepte les conditions émises par le ministère concerné dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE

04-06-147

Branchement d'aqueduc – Aliments Prince s.e.c.

ATTENDU la demande d'Aliments Prince s.e.c. pour un branchement d'aqueduc supplémentaire pour l'installation de gicleurs automatiques dans leur bâtisse;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures sur la rue St-Jean-Baptiste Nord ne sont pas terminés et que les Entreprises GNP inc. en sont les contractants;

ATTENDU QU'un montant pour la réalisation des branchements dans l'emprise de la rue a été établi par les Entreprises GNP inc. et que ledit montant a été déposé par Le groupe Drumco inc., compagnie réalisant les travaux chez Aliments Prince s.e.c.;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à déposer le montant déposé par le Groupe Drumco inc. et à payer la facture de les Entrprises GNP inc. pour les travaux spécifiques au branchement d'aqueduc de Les Aliments Prince s.e.c.

ADOPTÉE

04-06-148

Automatisation du système d'alimentation en eau potable – Révision du décompte no 4

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser à Noël Rochette et Fils la somme de 892.07 \$ en guise d'ajustement du décompte no 4, adopté pour les travaux d'automatisation du système d'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE

04-06-149

Avis de motion – Modification du règlement no 2004-75

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée une modification au règlement no 2004-75 relativement au changement de la limite de vitesse dans le secteur de la Saint-Jacques Ouest pour tenir compte des recommandations produites par le ministère des Transports, c'est-à-dire que la distance inscrite au règlement soit modifiée et soit établie à 300 mètres.

04-06-150

Soumissions béton bitumineux – rue Boulet et boulevard Industriel

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le contrat pour la pose de revêtement de béton bitumineux sur la rue Boulet et le boulevard Industriel soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **SINTRA Inc.** aux coûts suivants :

- rue Boulet : 0.85 \$ le mètre pour la mise en forme et 52.95 \$ la tonne métrique pour le béton bitumineux;
- boulevard Industriel : 0.15 \$ le mètre pour la mise en forme et 52.49 \$ la tonne métrique pour la couche de correction et le béton bitumineux;

QUE le financement de cette dépense s'effectue à même les crédits prévus au budget.

ADOPTÉE

04-06-151 Soumissions chaîne de béton – rue Boulet

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le contrat pour la pose de la chaîne de béton sur la rue Boulet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **LAMBERT GRENIER Inc.** au coût de 39.98\$ le mètre linéaire (avant taxes);

QUE le financement de cette dépense s'effectue à même les crédits prévus au budget.

ADOPTÉE

04-06-152 Soumissions enrobé coulé à froid – 8^e rang

ATTENDU le rapport des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le contrat pour la pose d'un enrobé coulé à froid de type Gripseal dans le 8^e rang Ouest soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, **Construction DJL Inc.** au coût de :

- Enrobé 3.38\$/m² ± 68 107.00 \$ (avant taxes)
- Correction du support 3.50\$/m ± 12 250.00 \$ (avant taxes)

QUE le financement de cette dépense s'effectue à même les crédits prévus au budget pour la construction de chemins municipaux.

ADOPTÉE

04-06-153 Modification de la recommandation à la CPTAQ – Pierre Hémond

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond;

ATTENDU l'exigence prévue par l'article 58.2 de la loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle possède des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité mais qu'elle admet que la présente demande demeure reliée à un terrain déjà possédé par le demandeur et utilisé à des fins agricoles.

ADOPTÉE

04-06-154

Mandat 2004-2005 en courtage immobilier

ATTENDU le principe d'alternance évoqué pour retenir les services d'un courtier en immeuble pour la vente des terrains vacants résidentiels appartenant à la Ville;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de confier le mandat en courtage immobilier pour la vente des terrains vacants résidentiels appartenant à la Ville de Princeville à la firme La Capitale Centre-du-Québec inc. pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

ADOPTÉE

04-06-155

Demande à la CPTAQ – Bouts des rues Lemieux et Montclair.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire acquérir quelques parcelles de terrains afin d'y aménager des aires de déblaiement de la neige dans le secteur des rues Lemieux et Montclair ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la Ville de Princeville a présenté une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour acquérir des parcelles des lots 10-2 rang 9 et 41-14, et 41-14-14 Rang 9 du Canton de Stanfold, pour permettre l'aménagement d'espaces appropriés pour le déblaiement de la neige des rues Lemieux et Monclair.

Que la présente demande est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

04-06-156

Dérogation mineure – CBR Laser Inc.

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par CBR Laser Inc.;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par CBR Laser Inc. pour permettre la construction d'un bâtiment annexe de 24,38 m (80 pi.) x 48,77 m (160 pi.) limité à un usage d'entrepôt seulement. Ce qui représente 1189,1 m² de plus de ce qui a été permis jusqu'à présent pour cette entreprise.

ADOPTÉE

04-06-157

Dérogation mineure – Y. Chauvette et N. Villeneuve

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Y. Chauvette et N. Villeneuve;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Chauvette et Madame Villeneuve pour permettre l'agrandissement du bâtiment annexe sur 6,1 m (20 pieds) de profondeur par la largeur actuelle de 8,38 m (27,5 pieds), ce qui représente 51,12 m² de plus de ce qui a été permis jusqu'à présent pour ce garage privé.

ADOPTÉE

04-06-158

Dérogation mineure – A. Michel et L. Fréchette

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par A. Michel et L. Fréchette;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel et Madame Fréchette pour permettre l'agrandissement du bâtiment annexe avec une marge latérale de 1,75 mètres, ce qui représente une dérogation de 3 mètres pour la marge latérale p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-06-159

Dérogation mineure – Garderie La Petite Bande

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Garderie La Petite Bande;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Garderie La Petite Bande pour permettre l'agrandissement de la garderie par l'arrière sur 3,66 mètres (12 pieds) de largeur jusqu'à la ligne zéro, ce qui représente une dérogation de 7,5 mètres pour la marge arrière p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-06-160

Dérogation mineure – M. BLondeau et C. Poudrette

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par M. Blondeau et C. Poudrette;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la

demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Blondeau et Madame Poudrette pour permettre une construction résidentielle de deux (2) étages avec une hauteur totale de 12 mètres, ce qui représente une dérogation d'un demi-étage de plus et d'une hauteur totale de 3 mètres de plus pour ce type de bâtiment p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-06-161

Dérogation mineure – Ferme Légil inc.

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Ferme Légil inc.;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Ferme Légil inc. pour permettre l'agrandissement du bâtiment annexe (garage privé) pour obtenir une superficie totale 93,64 m². Ce qui représente 18,64 m² de plus du 75 m² qui est permis à la réglementation.

ADOPTÉE

04-06-162

Annulation de la résolution no 03-02-035 – Vente de terrains transférée

ATTENDU QUE la vente des lots 247-1-163 et 247-1-164 a été consentie à Construction Carol Allaire 2000 inc. par la résolution 04-05-118 ;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'annuler la résolution no 03-02-035.

ADOPTÉE

04-06-163

Annulation de la résolution no 04-04-095 – Vente de terrains transférée

ATTENDU QUE la vente des lots 64-93-60 et 64-93-61 à Réjean Leconte n'aura pas lieu celui-ci ayant plutôt acquis des lots adjacents pour la construction de résidences jumelées ;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'annuler la résolution no 04-04-095.

ADOPTÉE

Tourisme Centre-du-Québec – Délégation à l'assemblée générale annuelle -
Aucun membre du conseil ne peut y assister. Classer.

04-06-164

Autorisation d'utilisation au Festival du Cheval

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le Festival du Cheval, et ce, à titre gracieux, l'utilisation du Centre sportif, des rues et de divers terrains municipaux pour la tenue des activités du festival et de leur préparation.

ADOPTÉE

04-06-165

Subvention soccer mineur

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'organisation du soccer mineur de Princeville pour l'année 2004.

ADOPTÉE

04-06-166

Subvention baseball mineur

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 000 \$ soit octroyée à l'organisation du baseball mineur de Princeville pour l'année 2004.

ADOPTÉE

04-06-167

Subvention Centre aquatique régional de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une subvention de 57 000 \$ pour le fonctionnement du Centre aquatique régionale de l'Érable selon l'entente établie entre les parties pour l'année 2004, et ce, en deux versements égaux de 28 500 \$ en juin et octobre.

ADOPTÉE

04-06-168

Aménagement d'un site de planches à roulettes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise l'aménagement d'un site de planches à roulettes près du Centre Sportif Paul de la Sablonnière.

QUE le Régisseur aux sports et aux loisirs soit autorisé à procéder à l'aménagement du site de planches à roulettes selon les normes de sécurité existantes, et qu'un comité d'utilisateurs ou de parents d'utilisateurs soit formé pour voir au bon fonctionnement du site.

ADOPTÉE

Parc linéaire des Bois-Francis – Assemblée générale annuelle - Classé.

04-06-169

Nathalie Laroche - Intersection Boulevard Carignan et Boulevard Baril Ouest - Plainte

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a présenté au ministère des Transports du Québec une requête demandant l'installation d'une lumière de rues dans le secteur de l'intersection des boulevards Carignan et Baril Ouest de Princeville ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire réitérer sa demande initiale au Ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil presse le Ministère des Transports du Québec d'agir dans le dossier de l'intersection des boulevards Carignan et Baril Ouest de Princeville.

QUE la présente demande soit également transmise à Monsieur Claude Bachand, Député d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Réal Croteau - Plainte de l'état du chemin Route De Billy - Transmise au service de voirie.

04-06-170

Croix-Rouge Canadienne

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire souscrire à la campagne de financement qui a lieu sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de verser un montant de 125 \$ à la campagne de financement 2004 menée par la Croix-Rouge Canadienne (secteur Érable).

ADOPTÉE

04-06-171

Municipalité Laurierville

ATTENDU QUE le Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville a présenté le projet « *Un médecin chez-nous* » dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de l'Érable a confirmé l'admissibilité du projet « *Un médecin chez-nous* », lors de sa séance régulière du 14 avril dernier;

ATTENDU QUE le Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville, demande au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec un forfait incitatif pour l'installation d'un médecin à Laurierville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement, que la municipalité de Princeville, appuie la demande du Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville, dans sa démarche auprès du ministère de la santé et des Services sociaux du Québec, pour l'obtention d'un forfait incitatif, afin de faciliter l'installation d'un médecin à Laurierville.

ADOPTÉE

04-06-172

Escadron 814 Optimiste

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'octroi d'un montant de 150 \$ à l'Escadron 814 – Cadets de l'air Optimiste de Plessisville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

04-06-173

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière